

**ANNEXE 16**

**Demande de mesure prioritaire d'affectation :  
au titre du handicap ou de maladie grave**

(Documents à adresser au **Médecin de Prévention** à la DSDEN95 avec les pièces justificatives) **le 13 mars 2019 dernier délai. Tout dossier parvenant ultérieurement ne sera pas pris en compte**

<b>NOM - Prénom :</b>
<b>Affectation en 2018 / 2019 :</b>

**Je désire participer au mouvement intradépartemental et je souhaiterais bénéficier de la mesure prioritaire d'affectation concernant les personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou atteints d'un handicap ou de maladie grave**

**Aussi, je transmets ci-joint les documents médicaux pour étude de mon dossier.**

<p><b>(*) Je suis reconnu (e) travailleur handicapé ou mon conjoint :</b> Je joins le document RQTH remis par la MDPH</p> <p><b>(*) Mon enfant relève d'un avis MDPH et / ou d'une situation médicale grave</b></p> <p><b>(*) Je suis atteint (e) d'une pathologie relevant de l'article D 322-1 du code de la Sécurité Sociale (Cf. article 2 de la loi du 11 février 2005)</b></p>
--

(\*) Rayer la mention inutile

A..... Le.....

Signature de l'intéressé :

<b>Pathologies relevant de l'article D 322-1 du Code de la Sécurité Sociale (entrant dans le champ de la nouvelle définition du handicap et pouvant faire l'objet d'une demande de la Reconnaissance Qualifiée de Travailleur Handicapé) :</b>	
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, Cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, Infection par le virus de l'immuno-déficience humaine Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie) épilepsie grave Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves	Accident vasculaire cérébral invalidant Bilharziose compliquée Diabète de type 1 et de type 2 Maladies chroniques actives du foie et cirrhoses Hypertension artérielle sévère Maladie coronaire Insuffisance respiratoire chronique grave Maladie d'Alzheimer et autres démences Maladie de Parkinson

NB : En cas de non affectation à titre définitif, la situation de l'intéressé(e) sera examinée lors du mouvement à titre provisoire.